

COMMUNE DE TUBIZE

Province du
Brabant wallon

Arrondissement de
Nivelles

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX
des délibérations du Conseil Communal**

Séance du : 29 mars 2007

Présents : MM. LANGENDRIES - Bourgmestre, président;
ROSENOER, DERNIES, LENS, PLUCHART, ZOCASTELLO, D'ORAZIO - Echevins; MINNE, ANTHOINE, SOUDAN,
BORREMANS, WEGNEZ, DELCOURTE, JANUTH, DEFRAINE, PICALAUSA, PIRSON, MOHDAD, DE WOLF,
JADIN, ANGILLIS, WAUTIER, FERIER, HULSMANS, PIRON, LOUVIGNY, KIBASSA-MALIBA - conseillers.
LAURENT - Secrétaire communal.

Objet n°3707379: 040/371-01 Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2007

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la situation financière de la Commune;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 et notamment l'article 464,1 ;

Vu le code la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L 1122-30 et L 1331-3 ;

Considérant que MM(mes) ANTHOINE, SOUDAN, DELCOURTE, JANUTH, PICALAUSA, DE WOLF, HULSMANS, KIBASSA-MALIBA, MINNE, DEFRAINE, JADIN, PIRSON ont répondu non ; que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

Article 1. – il sera perçu, pour l'exercice 2007, 2600 centimes additionnels au précompte immobilier ;

Article 2. – ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions directes ;

Article 3. – le présent règlement sera transmis pour approbation à l'autorité de tutelle.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire (s) Laurent.

Le Président (s) Langendries.
